

# Règlement

## 1. Participation

L'épreuve est ouverte à toute personne à partir de la catégorie cadet (né en 1998/1999) pour le 9 kilomètres, à partir de la catégorie Junior (né en 1996/1997) pour le 19 kilomètres, à tous pour la randonnée.

Départ des deux courses à 15 heures et de la randonnée à 15 h10.

## 2. Inscriptions & tarifs

Inscriptions en ligne ouvertes !!

par internet sur le site Courir 33 jusqu'au jeudi 24 septembre 2015

par courrier à l'adresse suivante : Pian Sport évasion 223, allée Sénéjac 33290 Le Pian Médoc jusqu'au lundi 21 septembre

au Forum des Associations du Pian médoc le samedi 5 septembre de 14 h à 18 heures

la veille de la course dans la galerie marchande du centre Leclerc du Pian Médoc le vendredi 25 septembre de 16 h à 19 heures

le jour de la course dans la galerie marchande du centre Leclerc du Pian Médoc le samedi 26 septembre de 9h30 à 12 heures

puis au Dojo du Pian le samedi 26 septembre de 13 à 14 h.

Les tarifs sont

Pour la randonnée de 9 kilomètres : 8 euros

Pour la course de 9 kilomètres : 10 euros

Pour la course de 19 kilomètres : 14 euros

Ces tarifs sont majorés de 2 euros pour les inscriptions la veille et le jour de la course.

Chaque inscription devra être accompagnée d'un certificat médical certifiant la non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition ou la photocopie en recto/verso de sa licence FFA ou de son Pass running en cours de validité.

## 3. Assurances & responsabilité

Le club organisateur, Pian Sport Évasion a souscrit une assurance responsabilité civile pour cette épreuve auprès du groupe AXA sous le n°6638615004.

Les licenciés FFA bénéficient au travers d'un contrat collectif souscrit par la fédération, d'une assurance individuelle accident. Il est conseillé aux autres participants de souscrire un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

## 4. Conditions & responsabilité

Tous les concurrents (randonneurs et coureurs) participent à la manifestation sous leur entière responsabilité.

Ils acceptent sans réserve le règlement et la charte du participant responsable.

## **5. Sécurité, Assistance**

Une couverture sanitaire est prévue pendant la durée des épreuves et à l'arrivée : assistance médicale et protection civile.

Chaque intersection de route sera sécurisée par des baliseurs de l'organisation. La course sera fermée après le passage des serre-files.

## **6. Ravitaillement**

Deux ravitaillements seront disposés sur le parcours et un à l'arrivée.

## **7. Engagement, respect de la nature**

Les participants devront prendre connaissance de la charte du participant éco-responsable.

Par celle ci, ils s'engagent à respecter l'environnement traversé, respecter le balisage, ne pas couper les sentiers, ne pas jeter de déchets sur le parcours, porter assistance à tout coureur ou randonneur en difficulté, le temps que les secours prennent le relais, se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision.

Les participants s'engagent formellement à ne pas emprunter les sentiers privés avant et après les épreuves du 26 septembre 2015.

## **8. Classements & récompenses**

Les 500 premiers inscrits des courses et les 100 premiers inscrits de la randonnée recevront un tee shirt technique.

La RVPM honorera pour les deux courses à pied :

les 3 premiers individuels au scratch (femmes et hommes)

les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes par catégorie : Cadet (pour les 9kms) - Espoir – Senior – V1 – V2 – V3 – V4 et plus.

Toute réclamation sera recevable à l'arrivée, auprès du PC course et du directeur de course, avant la remise des récompenses.

## **9. Garderie enfants**

Une garderie est proposée sur le site de la manifestation pour les enfants à partir de 3 ans, entre 14 et 18 heures. Attention : nombre d'enfants limité à 20 !

## **10. Droits à l'image & communication**

Le Club PSE se réserve tous les droits exclusifs d'utilisation des images des différentes épreuves.